Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de MANOSQUE

Lieu-dit "Les Naves Nord"

LES CHAMPS D'AUBIGNANE

PLAN PROJET DU LOT D12

Cadastre	Superficie réelle	Surface de plancher maximale
AZ 512p, 515p, 516p, 520p	228 m²	XXX m²

Lot à bâtir,
zone de construction

Distance minimale du
recul des constructions — <4m>

Les eaux pluviales du lot devront être gérées "in situ",
par la réalisation d'ouvrages individuels de rétention et
d'infiltration, d'un volume minimal de 100 litres par m² étanché.

Entrée privative
non close

Limite et cote projetées du lot — 9.50

NOTA : PLAN PROVISOIRE AVANT BORNAGE ET TRAVAUX VRD

- Les cotes et superficie ne seront définitives qu'après bornage.
- Les références de Cadastre ne seront définitives qu'après la division.
- Indications VRD susceptibles d'être modifiées pour raisons techniques.

0 1m 5m 10m

ECHELLE 1: 150

Dossier n° 26-012 Juillet 2026

SELAS BOURENE RICHARD

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Société de géomètre-expert

Successeur de Philippe Richard

115 impasse de l'Arpentaïre

04100 MANOSQUE

T 04 22 91 22 12

contact@bourene-richard.fr

